



Prise de rendez-vous obligatoire sur le site : www.bourgenbresse.fr →
écoles → prise de rendez-vous

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

**Information aux familles domiciliées
à Bourg-en-Bresse et Saint Denis Les Bourg**

***Vous aviez un tarif réduit en 2023-2024 : ATTENTION il ne sera plus valable à
la rentrée de septembre 2024.***

Un calcul de tarif se refait en début de chaque année scolaire

À partir du lundi 19 août, venez faire étudier vos droits pour bénéficier des tarifs réduits de la cantine pour la nouvelle année scolaire.

Au-delà du lundi 30 septembre, les calculs seront toujours possible mais aucune régularisation ne sera effectuée.

PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Avis d'imposition **2024** sur les revenus **2023**
- 3 derniers bulletins de salaire, notification pôle emploi (mentionnant le montant journalier), indemnités journalières, revenus assistantes maternelles...
- Notification **CAF** ou **MSA** (de moins de 3 mois), mentionnant chacune des prestations versées.
- Tous les autres justificatifs de ressources (foncier, retraites, rentes, pensions alimentaires, congés payés du BTP et autres...).
- Bilan comptable pour les personnes à leur compte

Étude du dossier:

- À la mairie service Action éducative, place de l'Hôtel de Ville, tél : **04**
ou par mail à scolaire@bourgenbresse.fr
- Au Pôle Amédée Mercier , 57 Av. Amédée Mercier tél : **04 74 42 46 90**
- À la Maison de Quartier des Venues, 11 rue la Fontaine, tél :
04 74 42 46 20